

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 25 JANVIER 2022

DÉLIBÉRATION N° B.2022-24

Tarifs location de vélos électriques et aire de bivouac 2022

Date de la convocation
18/01/2022

Le 25 janvier 2022 à 9h30, le Bureau Syndical légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Felletin (23), sous la présidence de Monsieur Philippe BRUGERE.

Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève	X				
CAVITTE Pascal					
DELIBIT Sandra					
MICHON Marie-Hélène	X				
PLAZANET Mélanie					
SERRE Françoise					
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	2			2	4

Collège Départemental

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19	ARFEUILLERE Christophe			x		
	CORNELISSEN Jacqueline	X				
	PETIT Christophe		B. POUYAUD	X		
23	DEFEMME Catherine	X				
	MARTIN Valéry	X				
87	LARDY Brigitte			x		
	TOTAL = 6 x 2 voix chacun	3	1		4	8

Collège Intercommunal et Communal

Communautés de Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
HCC	BRUGERE Philippe	x				
VMM	SAVIGNAC Sylvie	x				
CGS	NICOUX Renée	X				
PV	BOSDEVIGIE Jean-Pierre	X				
	TOTAL = 4 x 1 voix chacun	4			4	4

Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19	BOUDIN Clément					
	HORNEBECK Catherine	x				
	MIGNAUT Thomas					
	POUYAUD Bernard	X				
23	MAGRIT Gilles			x		
	MOUNAUD Patrick		G. SALVIAT	x		
	SALVIAT Gérard	X				
87	LAHAYE Françoise	X				
	TOTAL = 8 x 1 voix chacun	4	1		5	5
	TOTAL EPCI et communes	8	1		9	9

Participaient également à la réunion des salariés du PNR :

Madame Juliette GIOUX (Directrice)
Madame Cécile GEAY (Responsable du pôle Animation Territoriale)
Monsieur Guillaume RODIER (Responsable du pôle Gestion de l'Espace)
Monsieur Olivier HUET (Responsable administratif)
Madame Véronique GIESSLER (Assistante de direction)

CODE PROJET 5303 et 6301

Charte de Parc 2018-2033 :

Axe 2 – Millevaches, territoire en transition

Valoriser les ressources en accompagnant les mutations de la société

Orientation 5 : Stimuler la production et la valorisation des ressources locales

Mesure 26 : Renforcer la mise en tourisme des atouts patrimoniaux

Orientation 6 : Devenir un territoire à énergie positive

Mesure 29 : Inciter à de nouvelles mobilités

Contrat de Parc 2018 – 2020

Le rapporteur expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'Article L. 333-1 du Code de l'environnement relatif aux Parcs naturels régionaux ;

Vu la délibération n°2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux ;

Vu le décret n° 2018-1247 du 26 décembre 2018 portant classement du parc naturel régional de Millevaches en Limousin (région Nouvelle-Aquitaine)

Vu la délibération n° 2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux et fixant une feuille de route ;

Vu les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional de Millevaches en limousin ;

Vu la délibération n°2017.2607.SP en date du 18 décembre 2017 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine approuvant les Contrats de Parcs naturels régionaux 2018-2020 ;

Vu la délibération n°C.180119.06 en date du 19 janvier 2018 du Comité syndical approuvant le Contrat de Parc 2018-2020 ;

Vu la délibération du Bureau Syndical en date du 24 mars 2021 portant création d'une régie d'avances et de recettes pour la vente et location de produits et services de la maison du Parc,

Vu la délibération n°C.2021-18 du Comité syndical du 14 septembre 2021 concernant la délégation d'attribution au Bureau syndical et au Président.

Contexte :

Le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin (SMAG PNR ML) propose un service de location de Vélos à Assistance Electriques (VAE) dans le cadre de son projet Mobilités douces.

Deux types de VAE mis en location en 2022 : ceux provenant de l'ancienne flotte et ceux qui ont été acquis en 2021.

Par ailleurs, le SMAG PNR ML propose la location d'emplacements sur une aire de bivouac naturelle située à la Maison du Parc.

Description du projet :

Il revient au Bureau Syndical de fixer les tarifs de location des Vélos à Assistance Electrique et des emplacements de l'aire de bivouac pour l'année 2022.

Concernant les VAE, il semble souhaitable de proposer des tarifs préférentiels pour la location des vélos de l'ancienne flotte (acquis il y a 5 ans).

Pour mémoire les tarifs 2021 étaient les suivants :

Location Vélo	Ancienne flotte 1 mois	30,00 €
	Ancienne flotte 2 mois	60,00 €
	Ancienne flotte 4 mois	110,00 €
	Nouvelle flotte 1 mois	50,00 €
	Nouvelle flotte 2 mois	100,00 €
	Nouvelle flotte 4 mois	180,00 €
Aire de bivouac (la nuitée)	Location plateforme (emplacement 1 tente 2-3 personnes)	5,00 €
	Taxe de séjour	0,20 €

Le rapporteur propose que les tarifs suivants soient appliqués en 2022 :

Location Vélo	Ancienne flotte 1 mois	30,00 €
	Ancienne flotte 2 mois	60,00 €
	Ancienne flotte 4 mois	110,00 €
	Nouvelle flotte 1 mois	50,00 €
	Nouvelle flotte 2 mois	100,00 €
	Nouvelle flotte 4 mois	180,00 €
Aire de bivouac (la nuitée)	Location plateforme (emplacement 1 tente 2-3 personnes)	5,00 €
	Taxe de séjour	0,20 €

Proposition :

Il est proposé aux membres du Bureau

- d'approuver les tarifs de location des VAE et des emplacements de l'aire de bivouac dans les conditions exposées par le rapporteur ;
- de dire que les recettes de ces locations seront encaissées par le biais de la régie d'avance et de recettes créée par délibération du Bureau syndical du 24 mars 2021 ;

LE BUREAU SYNDICAL,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Au vu des visas et considérants,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'approuver les tarifs de location des VAE et des emplacements de l'aire de bivouac dans les conditions exposées par le rapporteur ;
- de dire que les recettes de ces locations seront encaissées par le biais de la régie d'avance et de recettes créée par délibération du Bureau syndical du 24 mars 2021.

Nombre de délégués en exercice : 24

Présents : 13 / Votants : 15 (dont 2 pouvoirs) / Pour : Unanimité / Contre : 0 / Abstention : 0

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus
Pour Extrait certifié conforme
Le Président, Philippe BRUGERE

Le Président certifie que la présente
délibération a été transmise en
Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre
du contrôle de légalité le 3.02.22
Et qu'elle a été affichée le 3.02.22



REÇU LE
03 FEV. 2022
SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL
(CORNÉL)